

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250310-036_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Dix Mars à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Sébastien CABRI donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Absente : Catherine MAMONTOFF

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.036/2025

Motion concernant la réforme des tarifs du photovoltaïque

Rapporteur : monsieur le maire

VU le courrier en date du 4 mars 2025 adressé par la SPL AREC Occitanie à la commune de Torreilles (dont elle est actionnaire) concernant la réforme des tarifs du photovoltaïque réduisant le soutien public pour les projets photovoltaïques en toiture ou ombrière dans le segment 100-500 kWc, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2025 ;

CONSIDERANT l'importance de préserver et soutenir les projets de transition énergétique en cours et à venir sur votre territoire ;

CONSIDERANT que cette réforme du gouvernement français fait peser une menace sur l'ensemble de la filière photovoltaïque en France, tout particulièrement en Occitanie dont 96 % des projets d'énergies renouvelables en 2024 concernaient ce segment (hors projets d'éoliennes en mer) ;

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ ALERTE qu'une telle décision impacterait directement et défavorablement les collectivités, les professions agricoles et artisanales mais également nos PME qui travaillent à la décarbonation des activités ainsi qu'à la réduction de leur facture énergétique ce qui se solderait par moins d'emplois et moins d'investissements dans nos territoires ;

➤ ALERTE que le maintien de la position du gouvernement condamnera de nombreuses entreprises de la filière photovoltaïque dans notre région ;

➤ DEMANDE le report de cette réforme tout en invitant le gouvernement à ouvrir, au plus.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **13 MARS 2025**
Et publication du : **13 MARS 2025**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héroïse MONREAL